

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
15 mai 2018..

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil	
présents:	
Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 ^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	
M. Patrick DULCET	
Absent :	
M.Eric AUBIGNA(non excusé)	

ORDRE DU JOUR

- ❑ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET EDF POUR LES TRAVAUX SUR LA GALERIE HYDRAULIQUE DE LA CLARIANELLE.....1
- ❑ TARIFS 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT..... 2
- ❑ DÉLIBÉRATION POUR LES ENTRETIENS, LES CONTROLES ET LES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX PAR LA CCPA..... 2
- ❑ SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCPA ET LA COMMUNE POUR LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS..... 3
- ❑ QUESTIONS DIVERSES..... 3

-
- ❑ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET EDF POUR LES TRAVAUX SUR LA GALERIE HYDRAULIQUE DE LA CLARIANELLE.**

EDF sollicite de la part du Propriétaire (appellation donnée à la commune de Roquefort de Sault , représentée par Mme SAINT-JEVIN son Maire) la mise à disposition d'un terrain pour la réalisation de travaux de réfection d la galerie hydraulique souterraine de la chute de Nentilla.

Le Propriétaire a donné son accord pour l'occupation temporaire de son terrain sous réserve de la signature de cette convention.

DEL N° 2018-38

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ,

- Autorise EDF et toute entreprise travaillant pour son compte à occuper le terrain cadastré WL 98 du 23 juillet au 30 octobre 2018. pendant les travaux de réfection de la galerie hydraulique de la chute de Nentilla, afin de stocker des matériaux et du matériel d chantier ainsi que pour l'installation d'une base vie.
- La présente autorisation ne porte que sur l'objet ci-dessus strictement défini.

Toute autre occupation ne pourrait être réalisée que par accord complémentaire des parties selon les mêmes formes.

- EDF s'engage à l'issue de l'occupation à remettre le terrain en parfait état
- Autorise Mme Le Maire à signer cette convention d'occupation temporaire par EDF de la parcelle cadastrée wl 98.

□ TARIFS 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT

DEL N° 2018-39

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- AUTORISE Mme Le Maire à augmenter les redevances eau et assainissement pour l'année 2018 comme suit :
EAU : 40 €
ASSAINISSEMENT : 24 €

□ DÉLIBÉRATION POUR LES ENTRETIENS, LES CONTROLES ET LES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX PAR LA CCPA.

Objet : Entretien, contrôles et vérifications techniques

Lot n°1 : installations électriques de tous les bâtiments de la commune

Lot n°2 : installations gaz

Lot n°3 : équipement sportifs

La vérification technique est réalisée par un organisme accrédité. Elle porte sur le maintien des installations en conformité avec les règles qui leur sont applicables.

Dans un intérêt économique, la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises se propose d'organiser une commande groupée avec les 20 communes qui ont acceptées de faire partie de ce regroupement.

La prestation portera sur environ 186 bâtiments et 5 aires de jeux.

La CCPA assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

DEL N° 2018-40

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la CCPA , Président Mr. SAVY Francis, au groupement de commandes .
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prestations de vérifications périodiques des installations électriques des installations de gaz ainsi que des aires de jeux pour les besoins propres aux membres du groupement.
- Accepte que la CCPA soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- Autorise Monsieur Le Président , Francis SAVY à signer ainsi que tous les documents.
- Autorise Monsieur L e Président , Francis SAVY à signer le marché à intervenir.

□ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCPA ET LA COMMUNE POUR LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS.**

Il convient donc de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises et notre commune.

DEL N° 2018- 41

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Mme Le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCPA , Président Mr Francis SAVY et notre commune.

□ **QUESTIONS DIVERSES.**

«Cinéma sous les étoiles» vous donne rendez-vous le 10 Août prochain salle polyvalente , en soirée, pour la diffusion du film «Christophe Colomb» . (séance gratuite).

Autre rendez-vous incontournable de l'été, le vide-grenier du 15 Août (rapprochez-vous de Nicole).

Nicole , toujours fidèle au poste, vous attend à la bibliothèque , tous les mercredis matin de 10h à 12h.

Nous vous rappelons que des «big bag» sont à votre disposition en Mairie pour l'évacuation des déchets verts. Le brûlage individuel reste interdit.

Nous rappelons à tous les habitants du village qu'il est absolument interdit de jeter des lingettes dans les toilettes .

Cela occasionne de nombreux désagréments sur la station d'épuration.